



Distr.  
GENERALE

T/PET.4/149  
18 mars 1958

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

SIX PETITIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA CAMEROONS DEVELOPMENT CORPORATION  
AU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuées conformément au paragraphe 5 de l'Annexe à la résolution 1713 (XX))

1. Texte de la pétition No 1 adressée par M. Mathew Shingwa, Three Corner Kumba, le 20 janvier 1958 :

Destinataires :

The House of Commons, Londres  
Le Conseil de tutelle des Nations Unies  
Le Gouverneur général, Lagos  
Le Conseil des ministres, Lagos  
La Chambre d'assemblée du Cameroun, Buea  
Le Secrétaire d'Etat aux colonies, Londres  
L'Administrateur de district, Kumba  
Le Bureau principal de la C.D.C., Bota, Victoria  
Le chef de village, Kumba.

Messieurs,

Domages causés à mes récoltes par la Cameroons Development Corporation (C.D.C.).

J'ai l'honneur de vous soumettre cette humble pétition pour faire connaître les dégâts que la C.D.C. a causés à ma ferme le 25/12/58, afin que vous preniez les mesures qui s'imposent.

Il est surprenant qu'après que j'eus reçu des Autochtones de Kumba des terres que j'ai cultivées pendant deux ans et demi, les gens de la C.D.C. aient, sans avertissement, pénétré dans ma ferme le 25/12/1958, accompagnés d'un policier armé (No NPF-H/5716) et d'ouvriers, et qu'ils aient détruit mes récoltes.

Après avoir procédé à ces destructions sur ma terre, les gens de la C.D.C. ont déclaré que celle ci leur appartenait. Cependant, je puis vous affirmer en toute sincérité qu'elle m'a été donnée par le Mukete de Kumba. Je vous serais très

reconnaissant de prendre en sérieuse considération cette humble pétition et de demander à la C.D.C. de m'indemniser pour les dommages qu'elle a causés à mes cultures.

J'espère que vous penserez, comme moi, que personne, même si la terre lui appartient, ne peut détruire les cultures d'un particulier sans l'avoir invité au préalable à les enlever.

Si la C.D.C. savait que j'occupais ses terres sans son autorisation - à supposer qu'elles lui appartiennent - elle n'a pas agi comme elle aurait dû le faire et s'est livrée à une provocation. Je demande en conséquence à être indemnisé par la C.D.C. pour les pertes que voici :

Dommages causés à mes cultures :

3.600 plants de bananiers	50 kolatiers	100 palmiers
2.000 plants de caféiers	15 magolos	
330 cacaoyers	75 poiriers	

Dans l'attente de votre réponse favorable, je suis très sincèrement vôtre,  
Shingwa Mathew (empreinte du pouce)".

2. La pétition No 2 de M. Philippe Dienda, c/o One Kamerun, Three Corner Kumba, en date du 16 janvier 1958, est identique à la première, sauf sur les points suivants : dans une exploitation agricole que le pétitionnaire occupait depuis trois ans, les cultures ont été endommagées le 29 décembre 1957 à 7 heures du matin et les pertes s'établissent comme suit :

"Bananiers	3.500	Taros	500
Caféiers	1.900	Légumes	20
Kolatiers	500	Plants de manioc	5.000
Pruniers	20	Ignames	30
Magolos	15	Coût de la main-d'oeuvre et beaucoup d'autres dégâts".	

3. La pétition No 3 de M. Joseph Mbiakom, en date du 21 janvier 1958, est aussi identique aux deux précédentes, sauf sur les points suivants : le 1er janvier 1958, des dégâts ont été causés à une exploitation agricole occupée depuis trois ans par le pétitionnaire; les pertes subies s'établissent comme suit :

"512 pieds de caféiers qui commençaient à fleurir  
852 pieds de bananiers; quelques-uns avaient été coupés en vue  
de leur exportation  
122 pieds de cocotiers  
58 bananiers du paradis

Beaucoup de récoltes vivrières ont été arrachées. Le coût de la main d'oeuvre doit être ajouté au montant des dégâts très, très importants causés à mon exploitation".

4. La pétition No 4 est identique aux trois pétitions précédentes. Elle émane de M. Lucas Kenang et est datée du 17 janvier 1958. Le pétitionnaire, qui exploitait sa ferme depuis huit ans, se plaint que, le 4 janvier 1958, les agents de la C.D.C. aient causé les dommages suivants à ses cultures :

"Bananiers	6.000	Pruniers	50
Caféiers	3.000	Magolos	230
Kolatiers	230	Plants de manioc	
Cocotiers	2.000	Légumes	
		Coût de la main-d'oeuvre et de nombreux dégâts".	

5. La pétition No 5 est rédigée en termes légèrement différents mais l'objet de la plainte est le même que dans les cas précédents. Par lettre non datée, en provenance de Three Corner Kumba, le pétitionnaire, M. Gabriel Ngunu, déclare qu'il vit à Kumba depuis près de trente ans, bien qu'il soit originaire de la région de Bamiléké. Son exploitation lui a été donnée par Bafaw-Kumba, connu sous le nom de Chef Madiki à Fiango. "Entre le 7 décembre 1957 et janvier 1958", ses plantations, comprenant 4.650 caféiers, 2.800 bananiers, 2.400 cacaoyers, 500 kolatiers et 150 palmiers, ont été détruites par les gens de la C.D.C.. Le pétitionnaire ajoute que près de deux mille cultivateurs se trouvent dans le même cas et que rien ne prouve que la terre en question appartienne à la C.D.C..

6. La pétition No 6 émane aussi d'une personne qui vit à Kumba depuis trente ans. Le pétitionnaire, M. Peter Chudi, c/o the United Africa Co. of Nigeria Ltd., à Kumba, déclare, dans une lettre en date du 20 février 1958, que son exploitation, qu'il avait obtenue "légalement" des "autochtones de l'endroit", a été pillée par les gens de la C.D.C. le 28 décembre 1957 et que les cultures suivantes ont été détruites :

"Régimes de bananes	24.000
Plants de caféiers	5.000
Cacaoyers	8.000
Kolatiers	300
Taros	10.000 "